

Lettre d'information n°2
Septembre 2012

QUELS RESULTATS POUR L'ENQUETE PUBLIQUE SUR LA ZPNAF DU PLATEAU DE SACLAY ?

Dans la lettre n° 1 de février 2012, nous vous demandions d'écrire au commissaire enquêteur en charge de l'enquête publique sur le périmètre de protection de la ZPNAF (Zone de Protection Naturelle, Agricole et Forestière) du Plateau de Saclay proposé par l'Etablissement Public Paris-Saclay, et en particulier le périmètre des terres agricoles (2316 ha).

Nous vous avons indiqué 7 points d'argumentation pour étayer votre courrier.

Si l'avis de la SCI Terres Fertiles est mentionné dans le rapport des commissaires enquêteurs, il l'est assez brièvement et nos arguments ne sont pas tous cités, même ceux qui n'ont pas été énoncés par d'autres associations.

Aucune possibilité d'apprécier la part des membres de la SCI dans le nombre des réponses, mais les commissaires-enquêteurs ont trouvé la participation globale importante. En témoigne le rapport de la commission d'enquête qui note que "la participation exceptionnelle du public, l'action des associations et les commentaires des élus ont été à l'origine d'un très grand nombre d'observations consignées dans les registres et les courriers".

Malgré tout, les conclusions de la commission d'enquête en tiennent peu compte dans leurs délibérations rendues publiques fin juin.

Quels sont les constats faits par la commission d'enquête ?

Dans sa présentation du projet, le rapport rappelle que *"selon les modes de calcul, le total des surfaces varie : 3 168 hectares recensés auprès des agriculteurs, 3 156 hectares selon le MOS et 2 780 hectares déclarés à la PAC"* (étude de la SAFER).

Et pourtant la zone de protection proposée est de 2 301 hectares à l'intérieur du périmètre de l'OIN.

Plus loin, le rapport fait état des nombreuses réserves émises par les habitants et associations dans les cahiers d'enquête et qui vont dans le même sens :

- de manière générale, la zone délimitée est incomplète, et doit être modifiée en y incorporant des parcelles agricoles volontairement écartées par l'EPPS, et des zones boisées non retenues dans le domaine naturel et forestier ;
- dans quelques cas particuliers, des anomalies ont été signalées, notamment dans le classement dans la ZPNAF de parcelles bâties ou constructibles.

Le rapport précise que parmi toutes les demandes des habitants, associations, élus, il a été permis d'identifier quelques thèmes dominants :

- préservation d'au moins 2 500 hectares de terres agricoles
- secteur de la Minière à Guyancourt
- terrains au sud et au nord de la rigole de Corbeville
- parcelles agricoles de Palaiseau
- coteaux boisés au sud du plateau

- infrastructures de transport
- terrains agricoles à Villiers-le- Bâcle.

Ont été retenus également des thèmes transversaux :

- vallées de la Bièvre et de la Méranthaise
- continuité écologique
- paysage, patrimoine, rigoles.

A quelles conclusions aboutit alors la commission d'enquête ?

Voici ce que propose en effet le rapport de la commission d'enquête : un avis favorable au projet de l'EPPS (2 301 hectares) assorti de quelques réserves dont les seules effectives en matière d'augmentation du périmètre protégé sont les suivantes :

- *"réintégrer en zone agricole à Guyancourt, les terrains du site de la Minière situés à l'est de la RD 91 "* (et donc pas ceux situés à l'ouest).
- *"à Gif-sur-Yvette, la partie nord de la parcelle CP 12 (quelques hectares), de manière à assurer une continuité des terres cultivables".*
- *"classer les golfs en zone naturelle et la parcelle des biches "*
- placer en zone naturelle *"les coteaux boisés au sud du plateau"*, sans que cela interdise à l'EPPS de prendre des dispositions lui permettant de créer des infrastructures de transport.

Une enquête nourrie par de nombreux arguments, des points de vue explicités tout au long des registres ou directement auprès des commissaires enquêteurs, un rapport qui fait état des nombreuses réserves émises pour demander l'intégration de parcelles supplémentaires, tout cela pour aboutir à des propositions minimalistes de modifications du périmètre, c'est bien décevant !

Nous nous réjouissons qu'une partie de la zone de la Minière ait été réintégrée dans le périmètre puisque nous le demandions, mais cela ne concerne que la partie est de la RD 91 et pour le reste pas d'autres inclusions d'hectares supplémentaires dans le périmètre !

Malheureusement l'objectif de préservation des 2 500 hectares est évacué au prétexte que la loi est respectée, mais le rapport dit pourtant paradoxalement *"toutefois rien n'interdit d'améliorer ce résultat"...* c'est exactement ce que l'on attendait de la commission d'enquête et sur lequel elle ne s'engage pas !

Derrière les phrases alambiquées du rapport, les projets des jeunes agriculteurs ont bel et bien été délaissés, et les chercheurs de l'INRA du Moulon tout autant.

En effet, bien qu'ils aient fait l'objet de très nombreuses interventions, le rapport se contente de recommandations (donc qui ne s'imposent pas à l'EPPS) sur les points sensibles suivants :

1. sur les demandes relatives aux terrains agricoles situées au Nord et au Sud de la rigole de Corbeville, rien n'a été réintégré dans le périmètre :

- concernant les terrains nécessaires aux projets d'installation d'Elodie Vilain : ils ne sont pas réintégré dans le périmètre protégé. Le rapport se contente de demander de favoriser le développement d'une exploitation par Elodie Vilain, mais où ? Sur quelle parcelle, puisqu'il n'y en a pas de libre actuellement ? Ailleurs que sur le plateau ?

- concernant les terrains de la station de génétique végétale (INRA, Paris Sud et CNRS) qui "exploite actuellement 88 hectares de terres homogènes drainées et fertiles à des fins de recherche, de pédagogie de démonstration", dont les terres jouxtant la ferme du Moulon sont exclues du projet de protection et destinées à être urbanisées, le rapport se contente d'écrire que la "création de la ZPNAF ne doit pas constituer un obstacle pour la poursuite des activités des organismes de recherche installés à la ferme du Moulon". Une recommandation qui ne manque pas de comique : le rapport fait des recommandations aux terres agricoles en oubliant que la déstabilisation initiale du plateau résulte du fameux cluster scientifique qui déstabilise l'agriculture et donc la recherche agricole préexistante au campus !

Sur ce sujet, il est d'ailleurs difficile de faire plus absurde : les chercheurs INRA devraient quitter des locaux neufs, livrés en 2002 et 2009 (à Plaisir) pour s'installer à Saclay, alors qu'en même temps des terres agricoles de l'INRA du Moulon à Gif seront urbanisées par le projet de campus, obligeant les chercheurs à retrouver des champs d'expérimentation !

2. Concernant la ferme de Villaroy et le projet de Vincent Bailly, qui souhaite pouvoir disposer des terres agricoles de la Minière proche de la ferme, il est juste recommandé de favoriser le développement de son exploitation agricole de la même façon que pour Elodie Vilain, nous apprécions, mais où et comment ???

L'exploitation de la famille Bailly a pourtant déjà subi de nombreuses expropriations (technocentre et golf national) qui l'ont conduite progressivement à devoir exploiter des terres agricoles situées pour l'essentiel loin en dehors du plateau.

En regard des demandes de Terres Fertiles : inclusion de la Minière Est et Ouest du RD 91, terrains pour E. Villain, pour les chercheurs, autour de la rigole de Corbeville, au moins 2 500 hectares, **seule l'inclusion de la partie Est de la Minière est obtenue.**

C'est déjà un bel acquis pour Terres Fertiles et toutes les associations du Réseau Associatif du Plateau qui se sont beaucoup mobilisées depuis 2009 pour obtenir une zone de protection agricole dans la loi Grand Paris.

Mais Terres Fertiles regrette que les points 4 à 7 n'aient pas été mentionnés (continuité fonctionnelle des terres agricoles, hauteur des constructions, terres agricoles à protéger sur le plateau en limite de l'emprise OIN, opposition à la logique de cluster...)

Enfin les véritables enjeux du futur concernant l'agriculture de proximité, la réintroduction du maraîchage, ne sont pas pris en compte suffisamment : l'agriculture sur le plateau ne devrait pas être une variable d'ajustement au campus mais une activité économique et nourricière majeure pour les Franciliens.

Naissance de la COSTIF

Nous vous annonçons également que la SCI Terres Fertiles a participé à la création d'une coordination francilienne. Cette coordination dénommée « Coordination pour la Solidarité des Territoires d'Ile de France et contre le Grand Paris » (COSTIF) a pour but de rassembler les mobilisations collectives contre ce projet pharaonique et de renforcer leur visibilité, afin de promouvoir un développement équitable et solidaire dans toute l'Ile de France.

La coordination dénonce : le projet de « Paris-Ville Monde », la priorité donnée à la concurrence mondiale, l'artificialisation des terres générée par la loi Grand Paris, les projets démesurés et dispendieux ne répondant pas aux besoins des habitants, les déplacements

d'emplois dans les pôles d'hypercompétitivité créant d'inutiles et coûteux besoins de transports ainsi que des villes dissociées au détriment de leurs habitants, l'hypertrophie de l'Ile de France préjudiciable aux autres régions, qui se voient vidées de leurs populations actives, les plus jeunes et les plus qualifiées, l'utilisation de concepts pseudo écologiques cherchant à masquer des projets très destructeurs pour l'environnement : port d'Achères, villages « nature » de Disney, "carré vert" d'Europa city sur le triangle de Gonesse, Vélodrome à St Quentin en Yvelines, etc.

La coordination a demandé 10 mesures : Nous vous indiquons ici les principales et vous renvoyons au site de Terres Fertiles pour le communiqué complet et indiquons en bas de page le blog de cette coordination :

1. L'abrogation des prérogatives abusives de l'État décidées dans la loi Grand Paris : dissolution de la Société du Grand Paris, dissolution de l'Etablissement public Paris Saclay, abandon du schéma directeur territorial du Plateau de Saclay,
2. Le rétablissement de la Région dans ses prérogatives en matière d'aménagement du territoire et notamment de transports avec le rétablissement des compétences du Syndicat des Transports d'Ile de France (STIF), et l'abandon de « Paris métropole » qui vise essentiellement à créer une « petite région » riche au détriment de la grande couronne en reprenant les principes de concentration de la loi Grand Paris,
3. La relocalisation des emplois dans leurs bassins de vie en développant un polycentrisme (à l'opposé du principe des clusters) : arrêt du développement de la Défense, arrêt du campus Paris-Saclay, suppression des projets de lignes de transports dans les zones non urbanisées,
4. Une politique de régionalisation et de répartition de l'emploi au bénéfice de toutes les régions assurant à celles-ci le maintien de leur population active, évitant de « siphonner » les jeunes actifs vers l'Ile de France,
5. L'amélioration en priorité des transports existants et la création de transports de proximité à partir d'une analyse des besoins par bassin de vie,
6. La construction de logements adaptés aux besoins des territoires, exclusivement pour résoudre le mal logement actuel et non pour faire grossir une agglomération déjà parmi les plus denses du monde,
7. La préservation des terres agricoles et du patrimoine naturel (forêts, rigoles, etc) : protection totale du triangle de Gonesse, du plateau de Saclay, de la plaine de Montjean, des terres sacrifiées par le projet « Disney » de villages nature en Seine et Marne, et plus généralement l'arrêt de l'artificialisation des terres,
8. Le soutien à l'agriculture de proximité et aux circuits courts, à la promotion des cultures bio, aux cultures vivrières, le développement des jardins familiaux y compris en ville,

Blog de la COSTIF: <http://costif-gp.blogspot.fr>